

**Comité Social d'Administration****Local du 30 juin 2023****Formation Spécialisée**

Ce Comité Social d'Administration local Formation Spécialisée s'est tenu dans les locaux la DDFiP du Pas-de-Calais. Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 17 h 00 . La présidence était assurée par M. Claude Girault, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais. le secrétariat par Mme Hélène Snauwaert et le secrétariat-adjoint par Mme Sandrine Bonet , de F O DDFiP 62 .



**Point 1 :** Élection du secrétaire de séance de la Formation Spécialisée

**Point 2 :** Approbation du Procès Verbal de la formation spécialisée du 31 mars 2023

**Point 3 :** Point sur la réunion du groupe de travail du 2 juin 2023

**Point 4 :** Propositions d'utilisation des crédits 2023

**Point 5 :** Bilan annuel 2022 de la santé, de la sécurité et des conditions de travail

**Point 6 :** Rapport sur la « sécurisation des missions de contrôle fiscal externe »

**Point 7 :** Présentation des mesures renforçant la sécurité des agents nomades

**Point 8 :** Bilan des mesures d'accompagnement mises en œuvre dans le cadre de la fin du dispositif « vulnérables »

**Point 9 :** Travaux immobiliers en cours et projets à venir

**Point 10 :** Questions diverses

La présentation du guide de prévention du risque amiante dans les bâtiments initialement prévue ce jour a été reportée à la prochaine instance en formation spécialisée.



**Organisations Syndicales participant à ce C S A L**

**Vos représentant(e)s CFTC DDFiP 62 en Comité Social d'Administration Local :**

- **Frédérique Monchy, Titulaire, SIP de Lens**
- **Yann Plouviez, suppléant, P N C D de Béthune**



## Point 1 : Élection de la secrétaire de séance de la Formation Spécialisée

En absence de règlement intérieur, ce point est reporté à la rentrée.



## Point 2 : Approbation du Procès Verbal de la formation spécialisée du 31 mars 2023

Certaines modifications doivent encore être apportées à ce procès verbal, qui n'a donc pas été voté ce jour.



## Point 3 : Point sur la réunion du groupe de travail du 2 juin 2023

### ● Registres santé sécurité au travail :

Toutes les observations portées sur le registre dématérialisé Santé Sécurité au Travail ont été étudiées.

CFP de Boulogne sur Mer : Le problème de sécurité du signalé lors du dernier groupe de travail a été résolu. La partie accueil du public a été séparée de la partie administrative. De plus, des personnes se garent devant le parking à vélos et en obstruent l'entrée. Il a été demandé l'installation de plots pour éviter les récidives.

SGC de Lillers : Il a été demandé l'installation d'un parking à vélos/motos. L'étude est en cours.

SIP de Calais : le problème d'accès aux applications informatiques sera réglé.

### ● Rapports de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail :

L'Inspecteur santé sécurité au travail a réalisé une visite de service le 12 avril 2023 au Centre des Finances Publiques d'Hénin-Beaumont. Il a constaté que le bâtiment était en bon état mais que beaucoup d'agents étaient absents avec la mise en place du télétravail. Il a rappelé qu'il faut tenir compte de la prévention des risques liés à l'électricité ainsi que ceux liés aux d'incendies et de panique.

### ● Déclarations d'accidents du travail :

Il y a eu 7 nouvelles déclarations d'accident du travail depuis le dernier groupe de travail du 3 mars 2023. Un accident de trajet à pied et 6 accidents de service. 4 accidents ont nécessité un arrêt de travail. 3 accidents de service concernent des agents techniques. Les membres du groupe de travail ont fait remarquer que les agents techniques étaient souvent sollicités pour les déménagements de bureaux qui sont des travaux lourds. La Direction a indiqué qu'elle fait appel à une entreprise pour le déménagement des archives

### ● **Fiches de signalement :**

Il y a eu 5 nouvelles fiches de signalement depuis le dernier groupe de travail. Tous les signalements font état d'insultes, de menaces ou de propos agressifs. Un courrier de rappel à l'ordre a été adressé à l'utilisateur dans 2 cas.

### ● **Bilan des exercices incendie :**

Des relances ont été adressées le 3 février et le 27 avril 2023 à tous les gestionnaires de site pour leur rappeler les obligations en la matière. 2 exercices d'évacuation ont été réalisés depuis le début de l'année 2023 à Arras Montuelle et Boulogne Sur Mer.



## **Point 4 : Propositions d'utilisation des crédits 2023**

Des crédits seront utilisés pour effectuer des formations pour les agent(e)s de notre département. Voici ci-dessous quelques exemples.



<b>Nature des formations</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Nombre de cession</b>	<b>Retenues</b>
Secouriste sauveteur	1.050 €	4	4.200 €
Recyclage sauveteur	400 €	15	6.000 €
Gestes qui sauvent	280 €	3	840 €
Equipier Incendie	714 €	1	714 €
Formation « se conduire »	1.800 €	1	1.800 €
Prévention risque automobile	882 €	2	1.764 €
Habilitation électrique	1.656 €	1	1.656 €
Hygiène du dos	1.440 €	4	5.760 €
Manutentions et port de charges	1.045 €	0	0 €
Risques canins	1.866 €	1	933 €
Faire face aux incivilités des usagers	2.450 €	2	4.900 €
Techniques de nettoyage	708 €	2	1.416 €
Produits et ambiances dangereuses	708 €	1	708 €

Concernant l'ensemble de l'utilisation des crédits de 2023, il est possible de le consulter sur notre site sur la page d'accueil de cette réunion de C S A L de formation spécialisée. Il y a été mis en ligne au format Pdf, donc facilement consultable...



## Point 5 : Bilan annuel 2022 de la santé, de la sécurité et des conditions de travail

Le nombre de sites couverts par le CHSCT est de 37 et le nombre de services couverts par le CHSCT est de 81. La répartition de nos représentant(e)s est de 2 titulaires masculins et 4 féminins et 2 suppléants masculins et 4 féminins. En 2022, se sont tenues 3 réunions du C H S C T ordinaires et une réunion extraordinaire suite à un accident ou événement grave. Les groupes de travail se sont réunis 5 fois au cours de l'année et deux rapports de l' I S S T ont été établis.

Les différentes formations organisées par le C H S C T sont au nombre de 45 sur l'année 2022. 325 de nos collègues y ont participé, soit 132 messieurs et 193 dames.



## Point 6 : Rapport de la délégation d'enquête Sécurisation des missions de contrôle fiscal externe

Le Directeur de notre DDFiP 62 a clairement expliqué que l'assassinat de notre collègue chef de brigade, Ludovic Montuelle et la violente agression de sa collaboratrice ont créé un traumatisme qui a marqué l'ensemble des agents de notre département et plus largement du ministère dans son ensemble.



La mission de contrôle fiscal, en raison de sa finalité répressive, de son caractère intrusif et potentiellement conflictuel, nécessite une vigilance particulière en termes de prévention et de protection des agents, et plus particulièrement pour les métiers d'enquêteur et de vérificateur.

Afin de limiter les possibilités pour les contribuables d'avoir accès à des informations personnelles sur les agents, notamment leur adresse personnelle et leurs liens familiaux, divers moyens peuvent être mis en œuvre : utilisation de véhicules de service ou de location selon l'organisation de la direction, de téléphones portables spécifiques à la brigade. A cet égard, il est fortement recommandé aux agent(e)s en charge du contrôle fiscal d'inscrire leur numéro de téléphone privé sur liste rouge.

Lorsque l'attitude du contribuable met un agent de la DGFIP (enquêteur, vérificateur...) dans l'impossibilité d'accomplir sa mission (contrôle, droit de communication, enquête,...), des poursuites correctionnelles pour opposition à fonctions peuvent être engagées, sur plainte de l'administration fiscale, conformément aux dispositions de l'article 1746 du code général des impôts.

En cas d'incident (de l'atteinte à la personne, aux pressions et intimidations), il convient de s'assurer en premier lieu de la sécurité de l'agent par le supérieur hiérarchique direct mais également par la direction (division RH). L'agent doit être rapidement reçu à la direction (par un responsable de pôle ou de division, notamment le référent « protection juridique des agents »).

Le réseau de la Dgflp devrait être doté de davantage de véhicules de service pour mieux répondre aux besoins des équipes de contrôle. L'équipement en Smartphone des agents sera généralisé, afin que soit étudiée la mise en place, par ce moyen, d'un système d'alerte immédiat.

Gabriel Attal, ministre délégué chargé des Comptes publics a également demandé au directeur général des Finances publiques de prendre contact avec ses homologues de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale pour faire en sorte que les agents des brigades de contrôle et de recherche soient équipés de gilets pare-balles, lorsqu'il accompagnent les forces de sécurité dans des opérations à risque. A cette occasion, les modalités d'accès aux informations détenues dans le traitement TAJ - Traitement des antécédents judiciaires - devront être discutées pour mieux préparer le contrôle en amont.

Les résultats de l'enquête présentée lors de cette instance ont repris nombre de points présents dans la note du 1er juillet 2013 sur la protection et la sécurité des agents. Il doit être rappelé, notamment à travers une formation métier, aux nouveaux arrivants en CFE l'importance de la sécurisation des agents et le signalement de tout incident et « interdit ». Le prochain GT national sur ce sujet devra exploiter les préconisations de cette enquête .



**CFTC DDFiP Pas-de-Calais s'assurera qu'au-delà de ce qui a déjà été mis en place, les préconisations retenues seront suivies d'effets immédiats.**



## **Point 7 : Présentation des mesures renforçant la sécurité des agents nomades**

Les tristes événements survenus le 21 novembre dernier ont conduit à revoir la manière d'exercer le métier de vérificateur, d'agent de service de recherche ou d'huissier. Plusieurs actions ont d'ores et déjà été menées dans le département. Ces premières mesures seront adaptées ou complétées par les décisions prises à l'issue des travaux du groupe de travail national.

Dans l'attente d'une mesure législative ouvrant la possibilité de mener le contrôle hors du siège de l'entreprise, dans un lieu neutre ou dans nos locaux, des directives départementales ont été données aux responsables des services de contrôle de ne pas intervenir physiquement au siège des entreprises installé au domicile personnel des contribuables vérifiés.



Dans cette optique, les contribuables sont contactés avant le début de la vérification afin de les inciter à demander à ce que le contrôle se déroule au cabinet comptable. Une vigilance toute particulière sera assurée afin que chaque incivilité ou atteinte aux agents connaissent le traitement le plus adapté.

Au plan local, la division Budget, Immobilier et Logistique a transmis à chaque responsable de services concernés un mode d'emploi permettant l'activation sur les smartphones professionnels de chaque agent « Nomade » du dispositif permettant d'alerter une liste de correspondants préalablement enregistrés dans l'appareil (chef de service, collègues, services de secours...) et d'autre part d'être géolocalisé. Des commandes de téléphones ont été effectuées pour que chaque agent concerné puisse bénéficier d'un appareil compatible.



Enfin, le principe d'une rencontre avec le préfet du Pas-de-Calais et les forces de sécurité intérieure a été acté pour améliorer et clarifier les possibilités d'échanges sur des situations individuelles ciblées susceptibles de porter atteinte à la sécurité des agent(e)s en intervention.

**Un dispositif de formation et sensibilisation a été testé et pourrait être généralisé.**



Les agent(e)s dits «vulnérables» présentant un risque élevé de développer une forme grave d'infection au virus Covid 19 au sens de la circulaire du 9 septembre 2021, ont bénéficié d'un aménagement de poste de la part de la médecine du travail préconisant le télétravail.

Face à l'évolution de l'épidémie, la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique a annoncé la fin du dispositif des ASA COVID pour vulnérabilité, à compter du 1er mars 2023.

Elle a également prévu :

- ➔ La fin de la suspension du jour de carence en cas de congés de maladie en lien direct avec la COVID pour les arrêts de travail délivrés à compter du 1er février 2023
- ➔ La fin du télétravail exceptionnel : les agent(e)s concerné(e)s ne pouvant reprendre qu'après consultation obligatoire du médecin de prévention. A l'issue de l'échange entre l'agent et le médecin du travail, deux hypothèses peuvent se présenter :

**Cas n°1** : le médecin du travail ne formule pas de nouvelles recommandations de télétravail. L'agent(e) peut solliciter une nouvelle autorisation de télétravail. Le chef de service l'accordera selon le schéma classique, c'est-à-dire une quotité maximale de 3 jours, en appréciant la compatibilité de sa demande au regard de ses missions, de son degré d'autonomie et du bon fonctionnement du service.

**Cas n° 2** : le médecin du travail préconise un nouvel aménagement de poste en télétravail. Une date de début et fin de l'autorisation doit être servie en cohérence avec l'avis médical. Si la quotité de télétravail préconisée est supérieure à 3 jours hebdomadaires, la durée de l'autorisation ne peut être supérieure à six mois. Elle peut toutefois être renouvelée par le médecin du travail.

Au 31 décembre 2022, dans notre département, 11 agent(e)s étaient reconnu(e)s vulnérables au sens de la circulaire du 9 septembre 2021. Sur ces 11 agent(e)s déclaré(e)s en télétravail médical au sens de la circulaire de 2021, 9 ont été revu(e)s par les médecins de prévention. Deux agent(e)s n'ont pu être convoqué(e)s du fait de leurs absences pour congés maladie. Les visites seront prévues dès que cela sera possible.

6 agent(e)s reviennent ponctuellement sur site. Les 5 autres agent(e)s restent en télétravail médical 5 jours par semaine

Parmi les aménagements de poste hors télétravail, on peut constater la mise en place de temps partiel thérapeutique, la préconisation de mise à disposition d'un bureau individuel, l'absence de contact avec le public, le port du masque et le respect des mesures de distanciation .



## Point 9 :

### Travaux immobiliers en cours et projets à venir



#### Service départemental des impôts fonciers d'Arras

Le prestataire choisi par la DDFiP 62 a pu proposer des projets d'installation des équipes après avoir analysé les espaces et interrogé les agent(e)s et cheffes de service sur leurs besoins. L'estimation financière du coût des travaux est en cours. Lorsque l'estimation financière aura été affinée et les sujets de sécurité et de faisabilité validés, un retour sera organisé auprès des agent(e)s du service. Compte tenu des délais nécessaires à ses opérations, la date de début des travaux ne peut être définie à ce stade.



#### Service de Gestion Comptable de Saint-Pol sur Ternoise

L'antenne du SIP d'Arras a été réinstallée au rez-de-chaussée. Le 1er étage a été libéré et est disponible. Des travaux de sécurisation pour séparer la zone du SIP de la zone d'accueil du public ont été engagés (pose d'une porte). Les travaux de l'espace dédié au SGC ont été achevés le vendredi 23 juin. Les équipes de la logistique ont fait un important travail de pilonnage et d'archivage des documents. L'ensemble des travaux est rentré dans l'enveloppe de 138.000 euros accordée par le bureau SPIB. Le calendrier initial a été respecté et le déménagement pourra être effectué dans le courant du mois d'août pour une ouverture du service dès le 1er septembre.



#### Bâtiment Foch d'Arras

La salle du 5ème a été refaite : peintures, sol, choisis par les équipes du site. Cette salle modulable permettra en format « réunion » de disposer d'un espace de 24 places. Elle sera également aménagée pour servir de salle de formation. Une borne Wifi sera prochainement installée par la CID et un écran interactif commandé en lieu et place des classiques tableaux blanc et vidéo projecteur.



#### Centre des Finances Publiques de Boulogne sur Mer

L'essentiel des travaux est achevé. Les équipes sont installées dans leurs espaces de travail et les espaces sécurisés entre la zone d'accueil du public et les services. La salle de réunion, équipée en Wifi, est disponible. Seule la salle de restauration reste à finaliser en l'absence d'entreprise de plomberie disponible pour intervenir sur site.



### Campagne G M B I :

**Son déroulement :** Année exceptionnelle avec l'objectif de l'État d'apporter la transparence sur l'évaluation des locaux aux usagers. Le constat existe sur l'impact dans les S I P , S D I F et les problèmes liés à cette campagne. L'obligation de confirmer l'occupation est induite par le délai de prise en compte des mutations de biens. L'information a été finalement insuffisante, et a généré une relance auprès des usagers... et un afflux massif à compter de mi-juin dans nos accueils.

**Son traitement :** Elle a été « abordée » comme la campagne PAS avec des ajustements. Son chevauchement avec la campagne de saisie a accru l'impact dans les services. L'objectif reste une édition des avis en août afin d'éviter une réception de masse en septembre. Un suivi au quotidien par la DG est en cours par une « cellule de crise » afin de veiller à la mise en place de mesures correctives.

**Quant aux améliorations ergonomiques,** elles ne seront livrées qu' à partir de 2024.

- Création de fiches contact pour rappel pour permettre le désengorgement des accueils ( y compris la réception des mairies).
- Déploiement des habilitations Gestodl au sein des S I P.
- Aide apportée par le Centre de Contact de Lens
- Report temporaire d'une nouvelle relance pour permettre le traitement des informations communiquées.
- Création d'une cellule foncière d'aide ...à venir un séminaire courant juillet.

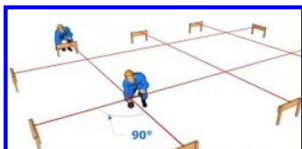
CFTC DDFiP Pas-de-Calais déplore une fois encore que nos collègues aient à gérer le manque de moyens humains et matériels ( trop forte sollicitation ) pour accompagner la gestion de cette double campagne. Voilà qui prouve encore une fois que les S I P ont encore un avenir et que nos cellules d'accueil tout particulièrement doivent être mise en avant avec une réelle reconnaissance ( pécuniaire, promotion...).



### Problèmes de réseau :

Déploiement progressif du R I E ( Réseau Informatique de l'État ) dont l'objectif est de doubler les flux (TOIP ) en place au CC PNCD de Lens, Saint-Pol et Lillers....





### Projet d'implantation du P N C D :

La note sur les surfaces est venue modifier le dossier en cours pour une implantation près de la gare..immeuble inexistant et non débuté...une étude sur l'immeuble rue Guynemer devra déterminer si les 40 agent(e)s du service pourront intégrer les locaux ...

Avec une échéance au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 ( fin du bail pour l'occupation actuelle ).. Voilà encore des délais très contraints qui augurent de « bonnes choses » pour nos collègues ( arrivants et occupants).



### Enquête obligatoire liée à l'inscription au concours interne :

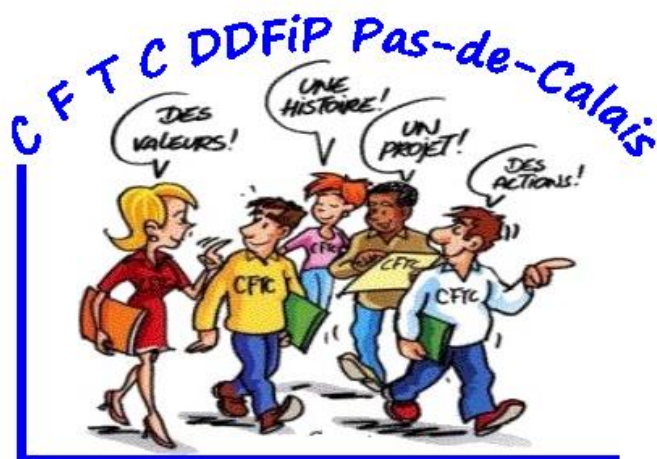
Les informations fournies, très personnelles, seront traitées dans le respect total de la confidentialité... puisqu'on nous le dit....Voir message sur Ulysse les agents formation actualités...



### Point spécial sur les événements :

Lors d'une visioconférence avec les directeurs départementaux, il a été rappelé :

- Le soutien total aux équipes et aux centres incendiés.
- La mise en place de mesures d'accompagnement pour une remise en état rapide.
- L'impact sur notre administration par la destruction de 100.000 chèques au centre BDF.



Connaissez-vous les valeurs de la CFTC ? Elles ont un socle commun : l'humain avant tout. Nous nous rassemblons autour du « Mieux vivre ensemble », ainsi que de la tolérance, du partage et de l'entraide. En un mot comme en cent, voyez plus grand avec la CFTC.